

La préposition *par* comme marqueur polyphonique ?

Badreddine HAMMA¹

UMR 7270, LL, Université d'Orléans

Résumé : S'inscrivant dans le cadre de la remise en cause de l'unicité du sujet parlant et pointant la part d'une dimension discursive d'« altérité » se manifestant dans le discours sous forme d'intertextualité et de polyphonie, le présent travail a pour but d'étendre les champs d'investigation existants dans le cadre de la linguistique énonciative et de l'analyse du discours à d'autres domaines sous-représentés dans l'étude de la polyphonie ; il s'agit, en l'occurrence, des prépositions et, en particulier, de la préposition *par*. Nous défendons l'idée que *par* peut être le support d'une lecture polyphonique, au même titre que certains marqueurs largement décrits dans la littérature linguistique (cf. *mais, pourtant, par contre, la négation polémique, etc.*).

Abstract: As part of the research in discourse analysis, our study intends to expand the investigation fields on intertextuality and polyphony to other kinds of under-represented parts of speech, such as prepositions. In particular we're trying to demonstrate that the preposition *par* (\approx across/by/through/ throughout/by means of...) acts as a polyphonic word as well as some famed expressions in French: *mais, pourtant, par contre, en revanche, etc.* (\approx *but, even if, however, though, although, etc.*). We think that a greater part of the uses of *par* has something to do with the expression of "otherness"; they refer to at least two points of view: what the speaker believes true in a non-canonical situation in opposition to what a given community imagines and expects.

Introduction

S'inscrivant dans le cadre de la remise en cause de l'unicité du sujet parlant et pointant la part d'une dimension discursive d'« altérité » se manifestant dans le discours sous forme d'intertextualité et de polyphonie, le présent travail a pour but d'étendre les champs d'investigation existants dans le cadre de la linguistique énonciative et de l'analyse du discours à d'autres domaines sous-représentés dans l'étude de la polyphonie ; il s'agit, en l'occurrence, des prépositions et, en particulier, la préposition *par*. En effet, il a été avéré dans la littérature sur la polyphonie depuis presque un siècle que certains énoncés, modulés sous l'effet de certains marqueurs, mettent en évidence la présence d'une multitude de « points de vue » ou de « voix » qui se manifestent, globalement, sous forme d'une « subjectivité » qui caractérise l'acte illocutoire : le contexte de l'énoncé informe de l'attitude de l'énonciateur vis-à-vis de ce qu'il énonce, et permet de discerner la source énonciative ; en d'autres termes, la façon dont le locuteur attribue son énoncé à une tierce personne pourrait trahir le degré de son adhésion à ce qu'il rapporte : il peut soit souscrire totalement, partiellement ou prendre ses distances et se dégager de toute responsabilité concernant les propos rapportés.

Rappelons que les marqueurs communément cités et qui sont susceptibles de mettre en évidence cet aspect pluriel des sources énonciatives dans les travaux de recherche disponibles se consacrent, essentiellement, à certains modalisateurs ou tournures particulières, parmi lesquels, on trouve des verbes de parole : *prétendre, admettre, etc.* ; des adverbes d'énonciation ou incises : *sincèrement, à vrai dire, certainement, sans aucun doute, à mon avis, selon Max, etc.* (l'usage des guillemets pourrait avoir le même effet) ; des connecteurs : *en revanche, par contre, mais, pourtant, etc.* ; certaines tournures discursives et grammaticales (la négation polémique, la question rhétorique, *etc.*) ; et cela peut, parfois, concerner l'usage de certaines formes verbales, comme le conditionnel ; *etc.* Cependant, nous constatons que la catégorie des prépositions n'est pas représentée dans ces travaux. C'est dans cette optique que

¹ badreddine.hamma@univ-orleans.fr

s'inscrit le présent travail, où nous nous proposons de traiter de cette catégorie, afin de montrer que certaines prépositions sont susceptibles de véhiculer cette notion de « pluralité de voix » en nous focalisant sur les différents emplois de *par*. Cette préposition avait déjà fait l'objet d'un certain nombre d'investigations linguistiques, en particulier, par Kwon-Pak (1997), Stosic (2002), Aurnague (2002) et Aurnague & Stosic (2002) et Stosic & Sarda (2007), mais sans que soit soulignée, dans leurs travaux, cette facette, qui, comme nous nous attacherons à le démontrer dans ce qui suit, paraît assez édifiante.

1 – Cadre théorique de l'étude

Notre étude se propose de traiter de la question retenue dans un cadre de pragmatique intégrée, ce qui implique une approche écartant tout rapport à la réalité objective ou conceptuelle et engageant à se cantonner à ce qu'offrent les formes linguistiques, leurs propriétés distributionnelles et transformationnelles, ainsi que leurs implications et présupposés linguistiques ; la pragmatique dans cette perspective s'appuie, ainsi, non sur l'extralinguistique, mais sur la sémantique telle que justifiée par la description syntaxique, au sens que lui donnent Anscombe & Ducrot (1983 : 17) : « [...] *ce qui entre dans l'analyse sémantique pourrait ne faire qu'un avec ce qui sort de l'analyse syntaxique ; de même, l'« input » de la pragmatique ne serait rien d'autre que l'« output » de la sémantique* ». Cela recoupe également ce que Culioli appelle « discours intertextuel » et « logique du sens commun » (2002 : 92) qui prennent forme dans le contexte de l'énonciation. Ce que l'auteur appelle « contexte » ne se confond pas avec l'aspect situationnel extralinguistique et renvoie essentiellement aux éléments du cotexte (énoncés dits effectivement, ou tus, et que l'on voit surgir dans l'énoncé émis lors d'une situation d'énonciation) :

« [...] *pour moi, le contexte, c'est du texte. Ce sont ces familles paraphrastiques, ces textes précédents qui frayent le passage à tel énoncé, ces textes qui suivent. Et il faut y ajouter d'ailleurs ce texte qui n'est pas nécessairement prononcé, mais qui d'une manière quasi hallucinatoire vous semble avoir été prononcé ou devoir être prononcé par autrui* » (Culioli, *op. cit.* : 64).

À ces différentes considérations théoriques s'ajoutent, d'un côté, la linguistique harrissienne, avec les distributions lexicales et paradigmatiques sélectionnées par les unités linguistiques mises en jeu et la construction du sens à partir des formes linguistiques (voir Leeman, 1999 et 2001), de l'autre, la pensée de Ducrot (1972 et 1984) et Anscombe & Ducrot (1983), dans le cadre de l'argumentation dans la langue, avec la loi des enchaînements possibles et dans le recours aux stéréotypes (Anscombe, 2001). La pragmatique telle que considérée ici est fondamentalement adossée au cotexte et aux distributions permises ou interdites dans le discours ; la signification explicite ou implicite des énoncés est, de ce fait, issue des formes linguistiques elles-mêmes. C'était, d'ailleurs, le dessein initial de Bakhtine, lui-même, qui défend l'idée que le contenu sémantique est nécessairement véhiculé par les formes linguistiques : « *Il (le contenu sémantique) se manifeste ainsi, dans les formes de transmission du discours d'autrui, un rapport actif d'une énonciation à une autre, et cela non pas sur le plan thématique, mais par l'intermédiaire de constructions stables relevant de la langue* » (1977 : 162). De même, Bres (2005 : 15-16), en parlant de la « double énonciation », fait remarquer que cette « dualité énonciative » s'accompagne par une « dualité syntaxique » et un certain nombre de marqueurs textuels qui en rendent compte. Considérons l'exemple (1) cité par l'auteur :

1. « *Lors de son trentième anniversaire, en 1998, Felipe de Bourbon avait déclaré qu'il ne se marierait que « par amour ». Il avait toutefois posé une condition : « la future reine devra connaître, apprécier et savoir représenter les valeurs de la couronne » (Le Monde, 2003, cité dans Bres, *op. cit.* : 16).* »

Bres fait remarquer que cet extrait contient un énoncé enchâssé (le futur roi d'Espagne s'adressant à un interlocuteur non explicité) et un énoncé enchâssant émis par un journaliste qui s'adresse à son lectorat par écrit dans un article du journal *Le Monde*, afin d'y rapporter l'énoncé enchâssé. L'enchâssement de ces deux actes d'énonciation est, comme le montre l'auteur, signifié par les deux points, les guillemets, mais on trouve aussi le verbe de parole indiquant clairement la source de l'énoncé (*Il avait toutefois posé une condition : « ... »*).

C'est, globalement, dans ce type d'approche que s'inscrit notre étude : nous tenterons de justifier l'analyse des données véhiculant les différents emplois de la préposition *par* en recourant aux outils dévolus à la reconnaissance des faits considérés, tels que la paraphrase, l'enchaînement, la contextualisation, la commutation ou la suppression.

2 – Pour une approche polyphonique des énoncés en *par*

Les origines du travail sur l'intertextualité, le dialogisme, l'altérité et la polyphonie remontent incontestablement à l'approche et aux méthodes employées par Bakhtine depuis le début du siècle dernier (1929, 1975 et 1981). L'auteur parle de « plurilinguisme », de « discours d'autrui » et de « voix » dans le discours romanesque ; ces notions sont utilisées, en particulier, dans l'analyse du discours rapporté ou du discours indirect libre (1977 : 161-162) ; ainsi, les pensées des personnages se trouvent invoquées par le discours du narrateur en donnant à voir deux « voix » distinctes, à deux sources divergentes, mais qui sont imbriquées dans un même énoncé, ce que l'auteur appelle « construction hybride » : « *Nous qualifions de construction hybride un énoncé qui, d'après ses indices grammaticaux (syntaxiques) et compositionnels, appartient au seul locuteur, mais où se confondent, en réalité, deux énoncés, deux manières de parler, deux styles, deux « langues », deux perspectives sémantiques et sociologiques* » (1978 : 125-126). À la suite de Bakhtine, ces notions ont été adoptées et adaptées à la linguistique et plus particulièrement à l'analyse du discours et à la théorie de l'énonciation par de nombreux linguistes. Aussi parle-t-on de « polyphonie » ou d'« altérité énonciative » (cf. Haillet, 1998 et 2002 ; Monte, 2009) quand un énoncé exhibe la présence d'autres « voix » – s'ajoutant à celle du locuteur. Ces aspects polyphoniques ne se trouvent pas au premier plan de l'énoncé et sont, en revanche, décelables à travers certaines traces linguistiques particulières. Et c'est dans ce cadre que certains énoncés en *par* sont, selon nous, susceptibles d'une lecture polyphonique semblable, dans la mesure où il est possible d'y déceler plusieurs « points de vue » ou « voix » ; nous montrerons que la présence de *par*, à lui seul, suffit pour déterminer la présence des notions d'« altérité » et de « pluralité » dont il est question ici, à travers des exemples construits et des énoncés pris à la fois de l'oral et de l'écrit¹.

3 – L'altérité dans les énoncés en *par* et ses deux facettes

L'altérité dont nous tentons de rendre compte, dans ce travail, prend deux formes : la première est d'ordre paradigmatique ; elle constitue la trace linguistique concrète de la présence d'autres voix et la seconde relève d'une dynamique discursive mettant en exergue la subjectivité du locuteur : son point de vue s'oppose à d'autres présents tacitement dans son propre discours et que l'on peut restituer grâce au travail d'introspection auquel nous nous livrons ici.

3.1 – L'altérité comme opposition paradigmatique

La dimension polyphonique dont il est question dans ce travail repose linguistiquement sur le rôle « paradigmatique » de la préposition *par*, notion que l'on doit à Nølke (1983) et dont il se sert pour rendre compte du fonctionnement de certains adverbes et que nous appliquons, ici, par extension aux emplois de certaines prépositions. Selon ce principe, *par* sous-catégorise un éventail de possibilités que nous désignons ici par la notion d'« altérité paradigmatique » : l'affirmation de *par N* est concomitante à l'exclusion des alternatives attendues et qui sont appelées par défaut par le contexte ; ce comportement est inscrit, selon nous, dans le signifié propre de la préposition *par*, son invariant sémantique (cf. Hamma, 2006 et Hamma 2007a), que partagent *a priori* ses différents usages dans le discours. En somme, les constructions en *par* se ramènent invariablement à une construction de base renfermant obligatoirement un certain **procès** (qui peut être explicite ou implicite/sous-entendu), schématiquement (**P**), la préposition ***par*** et son **régime** (**R**). Le **GP** introduit par *par* constitue une sorte de « disposition » (« mode d'existence ou d'action ») que nous appelons « conjoncture » précisant la façon dont le procès se réalise ou dont la réalisation est envisagée. Considérons les quelques occurrences des emplois de *par* en (2-6), pris dans les ESLO :

2. ...et puis alors après au mois de juillet je m'en irai quinze jours avec mes enfants en Corse ^{0:15:59}
^{0:16:01} par avion ^{0:16:01} ^{0:16:02} voilà ^{0:16:02} ^{0:16:04} à Ota à côté de Porto en Corse (→
 « moyen/manière »)
3. HF 8: ^{0:29:29} ^{0:29:31} mais pour la recherche d'emplois ça devient euh je dirais euh... parce que y a pas
 mal d'offres euh ^{0:29:40} c'est que **par mails**... pour contacter c'est même plus **par téléphone** ^{0:29:44}
 donc euh ou **par courrier** ^{0:29:46} ^{0:29:49} voilà (→ « moyen/manière »)
4. 1299: ^{0:12:39} bon actuellement je ne sais pas ^{0:12:40} ^{0:12:41} euh je pense que [souffle] ^{0:12:43} enfin pour
 certains ^{0:12:44} ^{0:12:45} c' est peut-être **par conviction** ^{0:12:49} pour d'autres c'est **par habitude** les
 parents ont été anciens élèves de telle et telle école libre ou de tel et tel lycée donc ^{0:12:56} ^{0:12:58} ils
 ont ^{0:12:58} ^{0:12:59} ils envoient leurs gosses dans ces écoles ^{0:13:01} ^{0:13:04} il y a peut-être aussi une
 question de renommée de prestige ^{0:13:06} (→ « causalité »)
5. UC 12: ^{0:03:54} en même temps d'habiter rue des Charretiers maintenant ça me plaît vraiment bien ...
^{0:03:59} mais bon c'est vrai que je passe plus **par la rue de Bourgogne** que j'aimais beaucoup ^{0:04:02}
 (→ « lieu »)
6. 4001: ^{0:08:03} je sais pas si vous avez vu le film Alpha ville de Godard ? ^{0:08:05}
 JSM: ^{0:08:06} non
 4001: ^{0:08:06} non ?
 JSM: ^{0:08:06} non j'ai pas vu
 4001: ^{0:08:09} pendant tout le film le commentaire est fait **par un laryngectomisé** justement
 JSM: ^{0:08:11} ah bon ? (→ « agent »)
7. TQ 55^{0:36:07} par ici: ^{0:36:07} on se balade beaucoup à pied
 CH_OB 1: ^{0:36:08} ah oui ?
 SPK3 SPK2:
 // TQ55FEM: ^{0:36:08} oui [rire du locuteur] oui
 // TQ 55: ^{0:36:08} **par moments** on a été vélo mais
 TQ55FEM: ^{0:36:10} ben disons qu'on est plus (→ « distribution temporelle »)
8. ^{0:38:43} oui oui moi je trouve que
 CH_LA 11: ^{0:38:44} par rapport à une époque où c'était euh
 BI 58: ^{0:38:46} c'était un peu sombre euh
 SPK2 SPK1: ^{0:38:47} lugubre et un peu sinistre et un peu insalubre **par endroits**
 // CH_LA 11: ^{0:38:47} ouais hm hm hm hm hm
 BI 58: ^{0:38:50} oui oui là du coup ça ^{0:38:51} ça ouvre le centre-ville ^{0:38:52} et ça donne envie de s'y balader

(→ « distribution spatiale »)

Dans tous ces exemples, le régime de *par* fait partie d'un paradigme lexical, assimilable à des « hyperonymes »/« archilexèmes » (X) qui entretiennent un certain rapport hiérarchique avec les membres/lexèmes du même paradigme (leurs « hyponymes » (x)); entre autres, les « moyens de transport » (*bateau, train, air, mer, etc.*) en (2); les « moyens de communication » (*lettre, téléphone, télégramme, courrier, etc.*) en (3); les « raisons d'agir » (*conviction, habitude, amour, méchanceté, dépit, lâcheté, etc.*) en (4); les « lieux de passage » (*rue, chemin, porte, fenêtre, couloir, etc.*) en (5); les « agents possibles » (pour une action donnée) en (6); les distributions possibles d'ordre « temporel » en (7) et d'ordre « spatial » en (8) qui renvoient à des espaces ou à des intervalles discontinus et pluriels.

Ce que la préposition *par* apporte aux énoncés où elle peut apparaître, c'est la sélection de l'un des membres pouvant occuper la position (R) aux dépens d'autres potentiels/envisageables (R'). Notons que ces membres constituent des paradigmes restreints et contraints linguistiquement; ils sont formés de classes d'objets sous-catégorisés par la préposition *par*. Mais ce qui singularise cette préposition est le fait que les autres éléments écartés ne sont pas complètement absents en vertu de la relation « oppositive » des différents éléments du même ensemble: il y a, en fait, une relation sémantique qui les rapproche, en l'occurrence, le lien horizontal entre co-hyponymes, donc appartenant au même paradigme. La relation d'hyponymie-hyponymie entre ces termes est vérifiable à l'aide des distributions, des paraphrases ou

des stéréotypes, du type : *Les moyens de communication* _x (*entre autres/par exemple/et en particulier*), *le fax* _x, *le mail* _x, *le téléphone* _x, etc. (membre(s) d'un ensemble) ; **Tous les moyens de communication** _x sont permis **sauf** le téléphone _x ; **Le seul** moyen de communication _x efficace **est** le courrier postal _x, (membre écarté d'un ensemble) ; *Le mail* _x **est** un moyen de communication _x rapide et efficace (rapport d'inclusion intensionnelle selon lequel l'hyponyme est défini par l'hyperonyme) ; etc.

Par conséquent, les alternatives implicites, non réalisées dans l'énoncé ne sont pas complètement absentes ou ignorées ; ce sont des éléments latents gravitant autour de l'énoncé et sont, par conséquent, susceptibles d'être activées à tout moment dans le discours : dire *Luc a fait le voyage par avion* implique, d'une manière indirecte, que « Luc n'a pas fait le voyage par bateau, ni par le train », par exemple, et que

**par voiture* n'en fait pas partie ; c'est une séquence impossible, vu que cela ne correspond pas aux propriétés définies des classes d'objets sélectionnés par *par*, qui privilégie l'expression non-spécifique des modes d'action (cf. Hamma, 2005). De même, l'expression de la cause telle que présentée dans le GP *par jalousie*, dans *Il a agi par jalousie* exclut en principe d'autres raisons susceptibles de justifier le comportement du sujet, comme la méchanceté, l'égoïsme, la rancune, etc. ; les régimes de *par*, dans ce type d'emploi, relève forcément d'un nom exprimant l'« état » ; cela concerne univoquement ce que l'on range sous l'étiquette « noms psychologiques » ; de fait, les autres noms n'exprimant pas un « N psychologique » sont complètement exclus, comme en témoignent (9), parallèlement à (10-11) :

9. *Il a été incarcéré pour meurtre/homicide ;*

10. *On l'a arrêté parce qu'il a commis une infraction* versus

11. *Il a été incarcéré (*par vol + *par meurtre + *par infraction).*

Ce constat se vérifie aussi dans l'exemple (1) de Bres cité *supra* ; en effet, en addition aux marques relevées par l'auteur concernant l'énoncé enchâssé, on s'aperçoit de l'existence d'un second énoncé enchâssé et où la préposition *par*, constitue, elle-même, le principal marqueur. Dans cet énoncé, le roi réagit face à une situation antérieure non explicitée, mais que l'on peut inférer de l'emploi de la préposition *par* dans le complément *par amour* : ce GP complète le procès « se marier » et en constitue une motivation (« c'est ce qui motivera son mariage ») : selon les savoirs partagés, le mariage est une union qui vient généralement couronner une relation d'amour entre deux personnes, si bien que toute précision dans ce sens pourrait paraître redondante ou superflue, comme le montrent les différences d'acceptabilité en (12) et (12a) avec l'emploi de *bien que*, qui permet de souligner l'incongruité de l'opposition présupposée entre *aimer* et *se marier* :

12. *??Bien qu'ils s'aiment, ils se sont mariés.*

12a. *Bien qu'ils se détestent, ils se sont mariés.*

De fait, on pourrait admettre qu'il va de soi que l'on se marie par amour et que, par conséquent, on n'est pas obligé de le préciser ; ce serait la déduction par défaut qui s'imposerait ; mais l'amour, toujours selon les stéréotypes, peut aussi être la raison que l'on affiche pour dissimuler d'autres raisons sournoises, ce qui fait que dès que quelqu'un affirme « je me marie par amour », c'est que sa bonne foi se trouve suspectée/mise en doute, or dès qu'un scénario de « doute » s'installe, les autres raisons écartées se bousculent autour de l'énoncé pour une interprétation plus juste, laissée à l'appréciation des interlocuteurs (cf. Hamma, 2016 à par.). Et justement, dans l'exemple (1), la précision apportée (*par amour*) permet de deviner quelles étaient les autres motivations vis-à-vis desquelles le roi prend ses distances, comme la fantaisie, le caprice d'un roi, l'intérêt, ou tout type d'arrangement dont sont accoutumées les dynasties royales, etc., qui représentent des motivations invalidées – quoiqu'appelées par le contexte ; elles restent présentes en vertu du rapport « oppositif » qu'elles entretiennent avec le segment validé dans le discours (*par amour*), ce qui est vérifiable par des enchaînements du type :

13. *Je me marierai par amour et non par caprice/intérêt.*

ou aussi la compatibilité avec la paraphrase en (13a) :

13a. « Contrairement à ce que vous pourriez imaginer / Contrairement aux apparences, l'unique motivation de mon mariage sera l'amour (= et non autre chose) ».

Une telle paraphrase est, certes, exhaustive, dans la mesure où tous les éléments dont tient compte l'énoncé y sont *a priori* présents ; mais, l'utilisation de *par* peut justement permettre de se passer de ces précisions qui peuvent paraître pléonastiques ou alors, en cas de leur présence, elles confèreraient à l'énoncé un degré plus élevé d'insistance, comme en (12), ce qui est de nature à marquer davantage la distanciation du locuteur.

Ces mêmes faits ont été également vérifiés avec les locutions en *par*, comme *par erreur*, *par hasard*, *par bonheur*, *par miracle* (cf. Hamma, 2006) et avec l'expression *par exemple* (cf. Hamma, 2004). En somme, la présence d'autres options (un paradigme de possibilités) dans les énoncés en *par* de manière générale est quelque part une contrainte incontournable. Dans le cas où cette notion d'altérité paradigmatique serait absente, l'utilisation de *par* deviendrait tout simplement impossible. Rappelons le cas de *par exemple* qui illustre clairement cette idée : une construction du type *X par exemple x* (où *x* renvoie nécessairement à une sous-occurrence de l'occurrence *X*) fait inévitablement allusion à des segments autres que *x*. Si un énoncé tel que (14) se conçoit parfaitement :

14. *Je te conseille de visiter l'une [des capitales européennes]^x, par exemple, [Madrid]^x.*

par contre, on constatera la bizarrerie de (15) :

15. *?*Je te conseille de visiter [la capitale de la France]^x, par exemple, [Paris]^x.*

parce que, justement, cet exemple neutralise et transgresse cette valeur d'opposition ; l'élément présenté comme *X* n'est pas décomposable en différents éléments *x* ; il n'y a pas de relation hiérarchique, mais un rapport d'équivalence (un cas de dénomination multiple, en l'occurrence) : cela renvoie à un élément unique, donc, non opposable, dans ce contexte, à d'autres éléments. L'unicité du support « Paris / la capitale de la France » est vérifiable à l'aide de stéréotypes, du type, *Paris est la capitale de la France ; La France n'a pas d'autres capitales que Paris ; Tout pays a une seule capitale ; etc.* De même, le mécanisme à l'œuvre, dans l'exemple (14), repose sur des énoncés stéréotypiques du type : *Paris, Rome, Berlin, Berne, Lisbonne, etc. sont des capitales de pays européens ; Madrid se trouve mis en contraste avec d'autres capitales européennes.* En revanche, l'existence du stéréotype linguistique *Paris est la capitale de la France* permet d'expliquer pourquoi (15) n'a aucune chance d'apparaître spontanément en discours. Notons que la notion d'« altérité paradigmatique » dont il est question ici dans l'analyse des énoncés en *par exemple* peut tout à fait s'appliquer à d'autres connecteurs utilisés dans l'exemplification, du type *genre, comme, disons, mettons, c'est le cas de, du type, etc.*, étant donné qu'ils s'inscrivent tous dans une certaine relation d'altérité qu'implique la pluralité instituée par l'exemplification (rapports entre co-hyponymes). De même, certains emplois du nom *exemple*, employé seul, peuvent s'y prêter, mais avec des conditions très particulières : à la différence de *exemple*, l'expression *par exemple* paraît plus vague et plus générique, conformément à l'une des spécificités de *par*, vu qu'elle n'accepte pas l'actualisation, ni la mise au pluriel, ni la modification (*Il existe des volcans en Italie ; (par exemple + *par un exemple + *par exemples + *par exemple incontournable) le Vésuve et l'Etna versus Il existe des volcans en Italie ; (exemple + exemples + deux exemples (incontournables), le Vésuve et l'Etna*). Par ailleurs, si *exemple* est seulement thématique (*Il existe des volcans en Italie ; (exemple, le Vésuve + *le Vésuve, exemple)*), *par exemple*, quant à lui, peut à la fois être thématique et rhématique (*Il existe des volcans en Italie ; (par exemple, le Vésuve + le Vésuve, par exemple)*). De même, contrairement à *exemple*, *par exemple* peut entrer des emplois, dits « exclamatifs » (*Eh ben ça, par exemple ! Tiens, par exemple !*) pour introduire des exemples atypiques (pour plus de détails sur ce couple de mots, se reporter à Hamma, 2004).

En somme, l'utilisation de *par* suppose obligatoirement l'existence d'autres entités pouvant, du point de vue paradigmatique, se substituer à l'entité validée par le locuteur. Autrement dit, si l'on n'avait qu'un seul procédé possible concernant un procès donné, *par* serait tout à fait incompatible. Ainsi, si l'on imaginait un monde où l'on ne disposait que d'un seul moyen de déplacement (mettons « le bateau »), l'emploi de *par* serait impossible car purement redondant dans *Voyager par bateau* ; le procès *voyager* impliquerait en lui-même la conjoncture « par bateau », ce qui fait que sa précision deviendrait triviale ; l'énoncé contiendrait alors la bizarrerie du même ordre que dans des séquences non plausibles du type ??*Cette voiture a quatre roues, des sièges et un volant ; ??C'est une femme imberbe ; etc.* du fait que *par bateau* rentrerait dans la définition du procès *voyager* comme l'une de ses propriétés définitives ; en

conséquence, il n'y aurait pas lieu d'opposer *bateau* à un autre procédé et l'on se contenterait de dire : *Il a voyagé.*

Ainsi, les énoncés en *par* ancrent systématiquement le segment qui occupe la position de régime (*Par R*) dans un rapport différentiel avec les autres membres du paradigme ; d'ailleurs, dans le cas où cette dimension oppositive serait absente, l'utilisation de *par* deviendrait tout simplement impossible. Ce premier aspect de l'altérité est donc d'ordre paradigmatique ; cela concerne l'opposition du segment, faisant office de régime (*R*), à d'autres segments (*R'*) non réalisés dans l'énoncé produit ; il n'en demeure pas moins que leur présence reste suggérée. Cette propriété de *par* (« altérité », « pluralité » et « opposition paradigmatique » des alternatives), que l'on retrouve dans tous ses emplois n'est partagée qu'avec certaines prépositions comme *selon*, *d'après* et *suivant* et localement avec quelques-uns des emplois des prépositions *avec*, *en*, *pour* et *contre*, dans des exemples du type (16-19) :

- 16. *Dans la lutte, nous resterons toujours avec les travailleurs ;*
- 17. *Évangile selon saint Jean ;*
- 18. *D'après vous, le chômage augmenterait encore ?;*
- 19. *On vote suivant que l'on est pour ou contre (PRLF).*

Une étude plus poussée des prépositions de manière générale pourrait amener à faire des distinctions plus fines et à les classer selon qu'ils fonctionnent ou non comme des mots paradigmatiques. Nous nous contentons dans cette étude de commenter quelques cas pouvant donner l'illusion de partager cette propriété². Ainsi, les prépositions *en*, *dans* ou *sur*, par exemple, ne paraissent prendre cette valeur que dans de rares emplois (« expression de la manière »/« du mode d'action »), dans *en avion/en bateau/en voiture, etc.*, ou dans des occurrences où une option envisageable est écartée explicitement (20-22) :

- 20. *Ce n'est pas dans le tiroir de gauche mais dans celui de droite*
- 21. *Ce n'est pas sur la table du salon mais sur celle de la cuisine*
- 22. *Ce n'est pas la dame en veste marron mais celle en veste noire*

En revanche, dans leurs emplois, dits « spatiaux », du type *en cuisine*, *en salle d'opération*, *en prison* ou *dans le salon*, *dans la cuisine*, *dans le tiroir*, ou *sur la table*, *sur le livre*, *sur l'armoire, etc.*, bien que l'on y ait une certaine localisation assez précise, il n'y est pas question *a priori* d'un paradigme de possibilités où l'on écarte l'une d'elles aux dépens d'une autre, comme c'est le cas avec *par*, *selon*, *suivant*, *d'après* et certains emplois de *à travers*, *pour* et *avec, etc.* et qui font appel à des paradigmes relativement restreints, là où *sur* ou *en* et *dans*, en l'occurrence, renvoient à une infinité de possibilité. En définitive, ce qui compte le plus dans cette étude, c'est le passage de l'altérité paradigmatique à l'altérité énonciative, qui semble, quant à elle, caractériser très peu de prépositions, dont justement la préposition *par*. Cette propriété formelle sert de support pour l'interprétation polyphonique de certains emplois de *par*.

3.2 – L'altérité comme attitude subjective vis-à-vis du discours d'autrui

La deuxième facette de l'altérité et qui repose, rappelons-le, sur les associations paradigmatiques consiste en une opposition énonciative entre, d'un côté, ce qu'asserte un énoncé donné en surface et des énoncés prononcés par son interlocuteur, ou qui sont entendus antérieurement dans un contexte partagé, ou faisant partie des stéréotypes d'une communauté donnée, de l'autre. D'après Bakhtine : « [...] *dans la vie courante, on se réfère à ce que disent les autres : on rapporte, on évoque, on pèse, on discute leurs paroles, leurs opinions, affirmations, informations, on s'en indigne, on tombe d'accord, on les conteste, on s'y réfère, etc.* » (1978 : 157) ; cette interaction s'explique par le fait qu'un locuteur fait forcément partie d'une communauté qui fonctionne selon des règles, des normes, des habitudes et des *a priori*, qui sont présents sous forme de « paroles persuasives » ou « autoritaires », pour reprendre les termes de l'auteur (*ibid.* : 164) et qui sont constamment mobilisés, par défaut, pour porter un regard sur les différentes situations ; de fait, le locuteur ne peut pas ne pas en tenir compte et faire comme si son point de vue venait *ex nihilo*. C'est ce substrat commun constitué du savoir partagé qui intervient dans

l'approche de l'expression d'altérité du deuxième type dans les énoncés en *par* et qui relève, selon nous, d'un aspect définitoire de la préposition *par*.

Notons, cependant, que si la première manifestation de l'altérité est omniprésente dans les énoncés en *par*, la deuxième, quant à elle, n'est discernable *a priori* que dans les énoncés qui véhiculent un degré plus élevé de « subjectivité », une implication plus importante du locuteur ; autrement dit, dans les énoncés où l'on peut repérer clairement une voix assumée par un « je ». En revanche, quand la subjectivité est absente, l'altérité énonciative devient beaucoup moins apparente et se limite à son rôle de singularisation, à caractère informatif (on pointe un élément particulier du lot) ; c'est par exemple le cas des énoncés que l'on rencontre dans des discours de type historique, scientifique, déontologique, pédagogique, *etc.*, parce que justement, la subjectivité du locuteur s'estompe devant le caractère déontique ou autoritaire (ou tout simplement informatif/instructif) de ce type de message. De fait, le point de vue du locuteur ne représente pas un énorme enjeu, ce qui amenuise la manifestation du deuxième type d'altérité³ ; on rencontre ces situations, en particulier, dans les énoncés où *par* introduit un complément distributif, pour exprimer une quantité, une fréquence, une répartition ou dans le cas d'une description ou d'une information objective sur l'agent, un fait historique ou scientifique, supposés ignorés. C'est le cas d'exemples comme *Pièces à fournir par le candidat ; la Comédie humaine par Balzac ; Diviser ou multiplier une quantité par une autre ; Guernica est peint par Picasso ; etc.* ; l'assertion de *par + N*, dans ces emplois, exclut malgré tout d'autres possibilités.

Mais, souvent, il suffit de l'intervention d'une situation subjective explicite pour que cette notion d'altérité du deuxième type refasse surface, y compris dans des occurrences sans subjectivité apparente :

23. *Bon, je vais faire l'appel par ordre alphabétique : Almèras ? (Frantext)*

la « conjoncture » réalisée dans cet énoncé, (*par ordre alphabétique*), relativement au procès *faire l'appel* paraît clairement assumée par un locuteur subjectif ; c'est ce que confirme aussi l'utilisation de l'interjection *bon* qui marque, en l'occurrence, une certaine « contrariété » du locuteur (le scénario, tel que construit par le contexte de l'énoncé, renvoie *a priori* à un enseignant qui fait l'appel en vue de contrôler l'assiduité des élèves) ; cette contrariété s'ajoutant à la valeur assurée par la préposition *par* (en rapport avec l'opposition paradigmatique) révèle que le locuteur a eu, tout d'abord, un premier recours dans le but de vérifier les absences, par exemple, en appelant les noms de tête, en comptant les élèves ou en demandant aux élèves : « *Qui est absent aujourd'hui ?* » ; mais il s'aperçoit très vite que cette première méthode n'est pas concluante et qu'elle lui ferait perdre son temps, alors il se décide de faire l'appel par ordre alphabétique ; cette nouvelle méthode à laquelle il recourt sera plus concluante de son point de vue. *Par* se comporte ainsi comme un marqueur formel de subjectivité. Il n'est pas exclu que cette propriété puisse être véhiculée par tout autre marqueur oppositif ou entrant dans un contexte oppositif. De même, l'affinité que la préposition *par* peut exhiber en se combinant avec d'autres éléments oppositifs (donc, pouvant aussi porter cette notion d'altérité, entre autres, les connecteurs adversatifs (*mais, en revanche, par contre, etc.*), certains négateurs (*non, pas, etc.*), certains marqueurs d'exclusion (*sauf, sans, excepté, à l'exception de, hormis, etc.*), les noms qui véhiculent une certaine idée de pluralité ou d'alternatives (*exemple, autre, option, membre, alternative, etc.*), ne signifie pas nécessairement qu'il s'agisse d'une affaire de cotexte ; pour preuve, dans *entrer par la porte* ou *agir par jalousie*, ce n'est pas le régime (*porte* ou *jalousie*) qui porte la notion d'altérité, c'est bien cette combinaison avec *par* qui lui donne cet ancrage dans la pluralité ; ainsi, dans *La jalousie le rend fou* ou *Je dois réparer la porte*, on ne voit pas comment expliquer, ni exploiter cette idée d'altérité ; en revanche, si le nom *exemple* véhicule globalement cette idée de pluralité (il désigne un membre d'un ensemble), rien ne s'oppose à ce que la préposition *par* l'exprime aussi et c'est quelque part cette ressemblance qui légitime cette alliance. Donc, il est assez cohérent d'avoir une combinaison d'éléments homogènes. Rappelons malgré tout que ce qui compte le plus, ici, c'est cette transition de l'altérité paradigmatique à l'altérité énonciative. Notons toutefois que cette transition ne concerne pas tous les emplois de *par* ; il est par exemple difficile de justifier un ancrage des emplois distributifs de *par* dans une dimension polyphonique (*une fois par semaine ; une carte par personne ; un kilo de viande par tête de pipe ; etc.*), bien que cet emploi soit bel et bien ancré dans cette idée d'alternatives paradigmatiques.

Le type d'occurrences qui paraît le mieux se prêter à ce type d'analyse reste sans doute l'emploi de *par*, dit « causal » ; le locuteur se trouve investi d'une manière directe, ce qui l'incite à adopter, entre autres, ce type de stratégie discursive, comme réaction préventive visant à justifier ou à légitimer un fait, un comportement, un point de vue, *etc.* ne paraissant pas aller de soi. Livré à lui-même, l'interlocuteur peut penser à une autre « conjoncture » paraissant plus adéquate pour la réalisation du procès (P) en question. Cela peut aller jusqu'à l'expression d'une certaine indignation vis-à-vis d'une conjoncture donnée, qui, quoiqu'authentique, paraît très peu crédible ou est jugée anormale et inhabituelle, compte tenu des autres points de vue alléguant, par défaut, une raison commune, attendue ou plus appropriée à la situation (Hamma, 2016).

La subjectivité du locuteur, dans ce cas, est semblable à celle de l'auteur d'un roman, comme l'affirme Bakhtine : « *L'auteur s'écarte plus ou moins de ce langage (le langage commun), il l'objectivise en se plaçant en dehors, en réfractant ses intentions au travers de l'opinion publique, incarné dans son langage* » (*ibid.* : 123).

Venons-en à l'analyse de quelques exemples pour illustrer ces différentes hypothèses :

24. Or, **parhumilité**, il préfère être tenu pour un ingrat. (*Frantext*)

Dans l'énoncé (24), nous pouvons identifier la « structure de base » *P par R* : composé d'une « disposition » (*par humilité*) et d'un procès qui en est affecté (« préférer être tenu pour un ingrat ») ; la suppression du GP introduit par *par* peut révéler son importance dans l'énoncé, comparé à son absence :

24a. (*Or*), il préfère être tenu pour un ingrat.

On obtient ainsi une phrase avec un contexte plus banal : on passe de « préférer être tenu pour un ingrat pour une raison particulière et non évidente (*par humilité*) » au simple fait de rapporter une propriété d'un individu, relevant d'une intention réfléchie et assumée par le locuteur (par exemple, « il est comme ça : il veut toujours qu'on le considère comme un ingrat »), contrairement à la version en (24) qui présente une allégation (*par humilité*) présentée, du point de vue du locuteur, comme une raison « inattendue », qui échappe à son interlocuteur ou qui s'écarte de la façon dont les choses se déroulent habituellement, ce qui se trouve accentué par la place grammaticale intercalée de ce segment dans la phrase : il s'agit d'une incise (à valeur causale) dont le rôle est de prévenir les malentendus et d'ôter une ambiguïté à propos de ce que le locuteur avance (« S'il préfère être tenu pour un ingrat, ce n'est pas pour les raisons (habituelles/apparentes) que l'on pourrait imaginer, c'est tout simplement parce qu'il est modeste ») ; d'ailleurs, souvent, dans un contexte bien défini, les raisons rejetées sont évoquées explicitement par la négation, comme en (25), et se trouvent parfois renforcées par l'adversatif *mais* : le locuteur écarte ainsi la raison la plus attendue (« la cruauté ») et introduit celle qui échappe *a priori* à son interlocuteur de par son caractère peu commun et inopiné (« la pitié ») ; regarder longuement une scène de souffrance, par exemple, pourrait passer dans la *doxa* pour de la cruauté et du sadisme alors que la vraie raison, d'après le locuteur en tous cas, c'est plutôt la pitié et la compassion, ce qui fait que non seulement son affirmation permet de mettre les points sur les *i*, mais en plus donne une meilleure image de soi, s'opposant à celle que laissait entendre la situation en apparence :

25. Je ne regarde pas **par cruauté** mais **par pitié**. (*Frantext*)

mais quand les raisons rejetées ne sont pas évoquées explicitement par le locuteur, comme en (25), elles sont souvent décelables de façon inductive, comme nous l'avons souligné pour le premier type d'altérité ; ainsi, en (24), « préférer être tenu pour un ingrat » appelle des contextes comme « avoir un comportement excentrique (mais assumé par le sujet) », « on aurait affaire à un maso » ou à un « déséquilibré mental », *etc.* et pour l'exemple (26), on a des raisons comme « la servilité », « la bassesse », *etc.* qui sont présentes de façon « différentielle » dans cet énoncé relativement au procès « aimer à respecter », et qui peuvent paraître, du point de vue du locuteur, plus « adéquates » que celle qu'il présente explicitement dans son énoncé, en l'occurrence, « la modestie » et « la bonté ».

26. Ils aiment à respecter, **par bonté**, et **par modestie**

Il en va de même pour l'exemple (27) :

27. Réponse simple et pure : *il ne m'en a jamais parlé de ce gentil frère, ...par pudeur !*

le locuteur apprend qu'une personne (*il*) a un frère et dont elle ne lui a jamais parlé et pour cause, elle était « pudique » ; le locuteur en parle alors avec une tierce personne, mais sans une certaine ironie dont on infère que, pour lui, cette raison n'est pas la vraie raison : normalement quand on a un frère qui est gentil, si on ne parle pas de lui, ce n'est sans doute pas parce qu'on est pudique ; en effet, la pudeur du point de vue des stéréotypes est généralement associée à des tabous, des sujets qui font rougir (sexualité, éthique, propos indécents ou choquants, *etc.*) ; or, ici, avoir un frère et qui est, par-dessus le marché, *gentil* n'est pas en soi, selon les savoirs partagés, une atteinte à la pudeur ! Le locuteur présente à son interlocuteur la situation avec un ton ironique que l'on peut ressortir avec l'insertion d'expressions marquant la surprise comme en (27a):

27a. Réponse simple et pure : *il ne m'en a jamais parlé de ce gentil frère, (devine pourquoi ? + tu ne devineras jamais pourquoi + surtout ne sois pas étonné) ... par pudeur !*

Cet aspect saugrenu dans le jugement du locuteur sur « la cause » alléguée au silence de *il*, on le voit dans le commentaire qui ouvre l'énoncé ; on annonce que ce que l'on va dire est tout ce qu'il y a de plus normal – avec un style antiphrastique – et après, c'est la surprise, bien entendu : *Réponse simple et pure... par pudeur*. On pourrait enchaîner, ici, toujours dans le même style : *Voyons ! Mais c'est évident ! Il ne parle pas de son frère par pudeur ! Je suis bête ! Ça va de soi ! Tout s'explique maintenant ; c'est si limpide !*

De même, l'énoncé (28) présente la cause sous-jacente à la réalisation du procès comme une cause qui n'est pas évidente : « si papa ne dissimule rien à maman c'est tout simplement par amour ; ne crois pas qu'il est goujat ou qu'il n'a aucun égard envers elle ou qu'il cherche à la contrarier », ce qui est renforcé par le détachement du GP *par amour* en tête de phrase entraînant ainsi un certain effet de contraste (avec d'autres éléments absents), ce que peut montrer clairement la paraphrase avec un clivage en (28a) :

28. *Par amour, papa ne sait rien dissimuler à maman.*

28a. *C'est par amour que papa ne sait rien dissimuler à maman.*

qui admet un enchaînement naturel du type *...et non* (pour une autre raison). Cet effet de contraste est, en réalité, redondant, dans la mesure où *par*, à lui seul, suffit pour l'exprimer en vertu de la valeur d'opposition paradigmatique (*cf. supra*). Cet exemple trahit ainsi le fait que la situation est loin d'être évidente, du point de vue du locuteur lui-même.

Tous ces énoncés⁴ renvoient ainsi à une « disposition » à laquelle on ne s'attend pas – une information nouvelle qui tient compte d'un jugement externe qui aurait interprété par défaut la situation d'une façon conformiste et banale. L'utilisation de *par* dévoile le fait que le locuteur juge lui-même cette disposition comme « non canonique ».

Conclusion générale

Ainsi, nous espérons avoir démontré, dans le cadre de cette étude, en quoi les énoncés en *par* sont susceptibles d'avoir une lecture polyphonique dévoilant une altérité double : la première est d'ordre paradigmatique ; elle concerne les rapports associatifs relatifs au régime (*R*) de la préposition *par*, dont l'utilisation exclut différenciellement et négativement les alternatives potentielles relevant généralement du même ensemble et faisant partie des énoncés entendus antérieurement sous différentes formes (*cf. propos de l'interlocuteur (dialogisme), propos du locuteur lui-même à un moment antérieur, normes, stéréotypes, etc.*). Ces différentes relations associatives sont restituables à l'aide de diverses procédures d'explicitation, comme les paraphrases, les enchaînements possibles, la commutation, *etc.*, et que légitimement, par ailleurs, les convergences de distributions syntaxiques. Quant aux énoncés véhiculant le deuxième type d'altérité, ils relèvent d'une dynamique discursive mettant souvent en scène un locuteur dépité par une situation qui, de son point de vue, ne paraît pas évidente pour les autres, ce qui peut aller jusqu'au sentiment d'indignation ou d'étrangeté déclenché par l'inadéquation apparente de la conjoncture dénotée par le GP dans la réalisation du procès (*par + R*) : on voit alors les traces de son attitude et de son

positionnement vis-à-vis du point de vue qu'il assume ; la doxa, le raisonnement commun et la logique des choses se heurtent de fait à la complexité d'une situation singulière vécue par le locuteur lui-même. Dans cette étude, nous nous sommes focalisé sur les emplois de la préposition *par*, il serait judicieux d'étendre cette réflexion et cette analyse aux autres prépositions susceptibles d'avoir des emplois paradigmatiques, dans un travail à venir, et dont nous avons donné ici un échantillon à titre de comparaison avec *par* ; il serait également judicieux de voir lesquelles sont susceptibles de donner lieu à une altérité de type énonciatif dans le discours.

Références bibliographiques

- J.-C. Anscombre & O. Ducrot, *L'argumentation dans la langue*, Liège-Paris, Mardaga, (1983).
- J.-C. Anscombre, Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes, *Langages* 142, 57-76, (2001).
- M. Bakhtine, *Le marxisme et la philosophie du langage*, (trad. 1977), Paris, éd. Minuit, (1929).
- M. Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, (trad. 1978), Gallimard, (1975).
- M. Bakhtine, *The dialogic Imagination. Four essays*, University of Texas Press, (1981).
- J. Bres, « Entendre des voix : de quelques marqueurs dialogiques en français », in *L'autre en discours*, 191-212, (1998).
- J. Bres, « Sous la surface textuelle, la profondeur énonciative », *Regards sur l'héritage de Mikhaïl Bakhtine*, Université de Cergy-pontoise, CRTH, 11-33, (2005).
- A. Culioli, *Variations sur la linguistique, Entretien avec Frédéric Fau*, Klincksieck, (2002).
- O. Ducrot, *Dire et ne pas dire, Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann, (1972).
- O. Ducrot, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, (1984).
- M. Gross, *Méthodes en syntaxe. Régime des constructions complétives*, Paris, Hermann, (1975).
- P.-P. Haillet, *Le conditionnel d'altérité énonciative et les formes du discours, Pratiques: théorie, pratique, pédagogie*, 100, 63-80, (1998).
- P.-P. Haillet, *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Paris, Ophrys. (2002).
- P.-P. Haillet, « Nature et fonction des représentations discursives : le cas de la stratégie de la version bémolisée », (dir. P.-P. Haillet) *Procédés de modalisation : l'atténuation, Langue française* 142, 7-16, (2004).
- B. Hamma, « Par exemple : l'expression de l'altérité dans l'acte d'exemplification », in *Revue de Sémantique et Pragmatique* 15-16, PUO, 155-181, (2004).
- B. Hamma, « L'expression de la cause à travers le prisme de la préposition *par* », *LINX* 53, *La cause : approche pluridisciplinaire*, 73-90, (2005).
- B. Hamma, « État des lieux sur la sémantique de la préposition *par* », *Modèles linguistiques XXVII-2*, vol. 54), 81-96, (2006a).
- B. Hamma, « La préposition *par*, génératrice de polylexicalités », *LINX* 54, dir. Céline Vaguer & A. Balibar-Mrabti, Actes de la journée d'études (2005), *Le semi-figement*, 87-103, (2006b).
- B. Hamma, « La notion de « contraste » dans les locutions de type *par N* », *Modèles Linguistiques* 55 : 1, Toulon : Éditions des Dauphins : 77-92, (2007).
- B. Hamma, « Agent passif en *par* et sujet actif : les dessous d'un contraste », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 37 : 61-83, (2015).
- B. Hamma, « Étude de quelques quiproquos déjoués dans les entretiens orléanais : à propos des incidents de cause en *par* », *Entre monologue et dialogue*, Colloque international Sorbonne Paris Cité, 2-4 mai 2016, (2016 à par.)
- B., Hamma, « Approche polyphonique des énoncés en *par* », colloque *La notion de l'altérité*, le 26 mai 2007, à l'Université de Paris 7 – Denis Diderot, Paris/France, (2007c)
- Z. Harris, *Papers in structural and transformational linguistics*, vol. 1, Holland, D. Reidel Publishing Company, (1970).
- S.-N. Kwon-Pak, *Les prépositions spatiales : sur quelques emplois de par*, Thèse soutenue à l'Université de Strasbourg, sous la direction de G. Kleiber, (1997).
- D. Leeman, « L'unité lexicale dans la perspective harrissienne », *Linx* 40 : *Le statut d'unité lexicale*, Université de Paris X Nanterre, 117-136, (1999).
- D. Leeman, « Quand les formes informent : de la grammaire à la sémantique », *Le français aujourd'hui* 134, Paris, AFEF, 12-19. (2001).
- M. Aurnague & D. Stosic, « La préposition '*par*' et l'expression du déplacement : vers une catégorisation sémantique et cognitive de la notion de "trajet" », *Cahiers de lexicologie*, 81, Didier Erudition, 113-139, (2002).
- M. Monte, « Si marqueur d'altérité énonciative dans les *si P* extrapredicatives non conditionnelles », *Langue française*, 163, 99-119, (2009).
- H. Nølke, *Les Adverbes paradigmatiques : fonction et analyse*, Études Romanes de l'Université de Copenhague, *Revue Romane numéro supplémentaire* 23, Copenhague, Akademisk Forlag, (1983).

D. Stosic & L. Sarda, « Les compléments spatiaux dynamiques détachés en tête : analyse des compléments en "par" et "à travers" dans la perspective de l'encadrement du discours », *Les constructions détachées*, Artois Presses Université, 41-56, (2007).

D. Stosic, *Par et à travers dans l'expression des relations spatiales : comparaison entre le français et le serbo-croate*, Thèse soutenue à l'Université de Toulouse le Mirail, (2002).

¹Le recours aux ESLO (<http://eslo.huma-num.fr>) et à Frantext (<http://www.frantext.fr>), ici, se limite à l'illustration des idées développées ; le recours à l'oral et à l'écrit permet également de varier les sources d'exemplification. Notons par ailleurs que le présent travail fait suite à des travaux sur corpus plus conséquents et où la description des bases consultées prenait plus d'importance (*cf.* les travaux cités en bibliographie) ; nous focalisons l'intérêt ici sur la dimension polyphonique qui caractérise la préposition *par* et sur sa justification.

² Le terme « paradigmatissant » dans notre travail s'apparente – sans s'y réduire – à la notion saussurienne selon laquelle tout signe linguistique en usage est associé à divers autres signes *in absentia* (« l'axe des associations ») ; ce dont il s'agit précisément, ici, relève d'un paradigme contraint syntaxiquement et lexicalement : si chez Saussure, le nom *porte*, par exemple, pourrait être associé à *clé, poignet, serrure, fenêtre, bois, menuiserie, maison, entrer, sortir, fermer, ouvrir, entrebâillée, forte, morte, sorte, etc.*, le nom *porte* associé à la préposition *par* (dans *entrer par la porte*) ne sélectionnera, dans notre analyse, que les « autres modes d'accès » disponibles dans une situation donnée et éventuellement le point de vue du locuteur vis-à-vis de l'adéquation de la « conjoncture » (*par + N*) pour la réalisation du procès (*entrer*).

³ Toutefois, on peut toujours considérer que le recours en soi (le fait de faire référence) à une parole déontique/autoritaire est une marque de subjectivité, dans la mesure où cela relève d'un choix du locuteur visant à mettre en évidence ce qui ne l'est pas forcément dans une situation donnée, ce qui est de nature à conforter nos hypothèses concernant la notion d'altérité énonciative.

⁴ Nous renvoyons aux travaux cités en bibliographie (*cf.* Hamma, 2004, 2005, 2006a, 2006b, 2007, 2015, 2016 à *par*) pour la considération d'autres emplois de *par* et d'autres aspects linguistiques.